

Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **KERB FLO***

de la société DOW AGROSCIENCES SAS

enregistrée sous le n°2019-5517

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 26 novembre 2019,

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe I.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

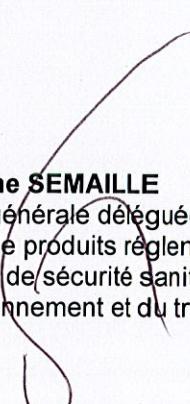
	KERB FLO ODIN TOPNET REDOUTABLE PLUS PROPYZ FLO 400 SC PROPYTEX 400 SC
Noms du produit	
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	DOW AGROSCIENCES SAS 6 rue Jean Pierre Timbaud Immeuble le Campus (Bât. A) 78180 Montigny-le-Bretonneux France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	400 g/L - propyzamide
Numéro d'intrant	8400574
Numéro d'AMM	8400574
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

13 DEC. 2019


Caroline SEMAILLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Nouveaux emballages du produit

Vente et distribution

Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :

Emballage	Contenance
Bidons en polyéthylène haute densité	10 L
Bidons en polyéthylène téréphthalate	10 L